



COMMUNE DE SAINTE-MAURE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



*Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile (art L721-1 du Code de la Sécurité intérieure)
→ chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.*

- Document à conserver -

Date de dernière mise à jour : 01/01/2026

Conformément à l'article L125-2 du Code de l'Environnement, ce DICRIM vous informe sur les risques auxquels la commune de Sainte-Maure peut être exposée et des bons réflexes de protection à adopter afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Le risque sur ma Commune

Présentation des risques

Le risque est la possibilité qu'un évènement cause des dommages (aux personnes ou aux biens) et dépasse les capacités de réaction de la société.

Liste des catastrophes naturelles reconnues disponible sur www.georisques.gouv.fr

Risques	Zones concernées sur la commune
 Risque naturel inondation : PPRI de l'Aube Remontées de nappes, ...	Quartiers ou rues avec « risque de débordement des cours d'eau » ou « risque d'inondation par remontée de nappe » : Quartiers situés dans le bas de la commune et proche du Melda.
 Risque technologique rupture de barrage : PPI barrage réservoir Aube	Quartiers ou rues ou « risque sur les points bas (près du cours d'eau) » - Grande Rue à Culoison - Route de Fouchy à Culoison - Route de Méry, en partie à Culoison - Bas de la Rue du 8 mai, Culoison - Bas de la Rue du Barrois à Culoison - Rue Cossard à Culoison - Rue du moulin à Culoison - Rue Seurat à Culoison - Rue Rivière à Culoison - Route de Méry, en partie à Sainte-Maure - Route de Barberey en partie à Sainte-Maure - Ruelle des Pavillons à Vannes - Rue de la Prairie à Vannes - bas de la Rue de la Traversière à Vannes
 Transport Matières Dangereuses (TMD)	Route de Méry
 Risque industriel Activités industrielles, silos, ...	Zone artisanale
 Risque nucléaire CNPE de Nogent sur Seine Attention : alerte spécifique développé ci-après	Situé à plus de 20 km de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

	Risque mouvement de terrain Sols argileux aléas faible à moyen	Cf carte géorisques GÉORISQUES Mieux connaître les risques sur le territoire
	Risque tempête	Le territoire dans sa globalité
	Risque canicule	Le territoire dans sa globalité
	Risque sanitaire	Le territoire dans sa globalité

Se préparer en amont

Préparer son « kit d'urgence » en amont :
radio à piles, lampe et piles, eau (6L/personne), nourriture non périssable, couteau suisse (ouvre boîte), couverture de survie, vêtements (chaud, de rechange), lunettes / médicaments / trousse premiers secours, papier personnels (copie en sac étanche), argent, clefs (doubles), chargeur, matériel enfant (doudou, ...), matériel de confinement (pour colmater les ouvertures : adhésif, tissus, ...).



Le Gouvernement publie un guide pratique pour aider chaque citoyen à se préparer aux crises : <https://www.info.gouv.fr/actualite/tous-responsables-un-guide-pour-mieux-faire-face-aux-risques>

Pour s'informer, des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur www.georisques.gouv.fr

L'alerte de la population

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :



*Information par les élus en porte à porte
Chaque élu est chargé d'un quartier*

Pour les maisons isolées, elles seront averties en priorité par téléphone



Conformez-vous au message d'alerte

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (qui les prends en charge).
- Si possible ne surchargez pas le réseau téléphonique, préférer les SMS.



Les points de rassemblement :



1 point de rassemblement a été retenu :



La salle des fêtes, située Rue Germain Berton

Si vous êtes témoin d'un de ces risques



Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers 18 ou gendarmerie, ou police 17, ou depuis un portable 112).

Médias pour s'informer lors de la crise



Écoutez la radio (liste en fin de livret) ou la télévision (France 3, Canal 32)



Risques liés à l'eau



Risque inondation naturelle

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau (par la montée des eaux ou par du ruissellement pluvial).

Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi Aube) détermine les zones inondables et y régleme l'usage des sols (afin de protéger les personnes, les biens).

Risque rupture de barrage

Ce risque technologique est lié à la construction d'un barrage stockant de l'eau. En cas de rupture de sa digue (hypothèse extrêmement peu probable), le Plan Particulier d'intervention (PPI) détermine les zones susceptibles d'être submergées ainsi que le délai d'arrivée de l'onde de submersion.

Une partie de la commune est en aval du barrage réservoir Seine.

L'alerte spécifique à la Rupture de barrage

Cartes consultables : <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-protection-de-la-population/Securite-civile/Gestion-de-crise/Plans-particuliers-d-intervention-des-barrages-des-lacs-reservoirs-Seine-Aube-et-Marne>



*Information par les élus en porte à porte
Chaque élu est chargé d'un quartier*

Les personnes situées dans les zones submersibles sont invitées à se rendre au plus vite vers les points les plus hauts et au lieu de rassemblement, la salle des fêtes, non impactées en cas de rupture de barrage.

Les Bons réflexes

En amont de la crise :



Couper les compteurs d'électricité et de gaz.



Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc. qui pourraient être atteints par l'eau.



Amarrer les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.



Surélever les meubles, mettre à l'abri les produits polluants (médicaments, ...) et denrées périssables.

Lors de la crise :



Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).



Ne pas évacuer, sauf sur l'ordre des autorités.



Monter vers les points hauts ou dans les étages avec le « kit d'urgence ».



Ne pas utiliser les équipements électriques. Utiliser l'escalier.



S'informer via les médias et rester à l'écoute des messages d'alerte.

Lors de la crise, si vous devez vous déplacer :



Ne pas prendre la voiture, ou être particulièrement prudent.



Signaler votre départ et votre destination à vos proches.



Être prudent et respecter les déviations et les consignes.



Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée.

Après de la crise :



Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.



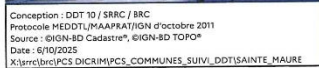
S'assurer en mairie que l'eau est potable.



Aérer, désinfecter et dans la mesure du possible chauffer l'habitation.



Faire l'inventaire des dommages et contacter son assurance.



SAINTE-MAURE
Rupture de barrage Seine
Zoom secteur Vannes

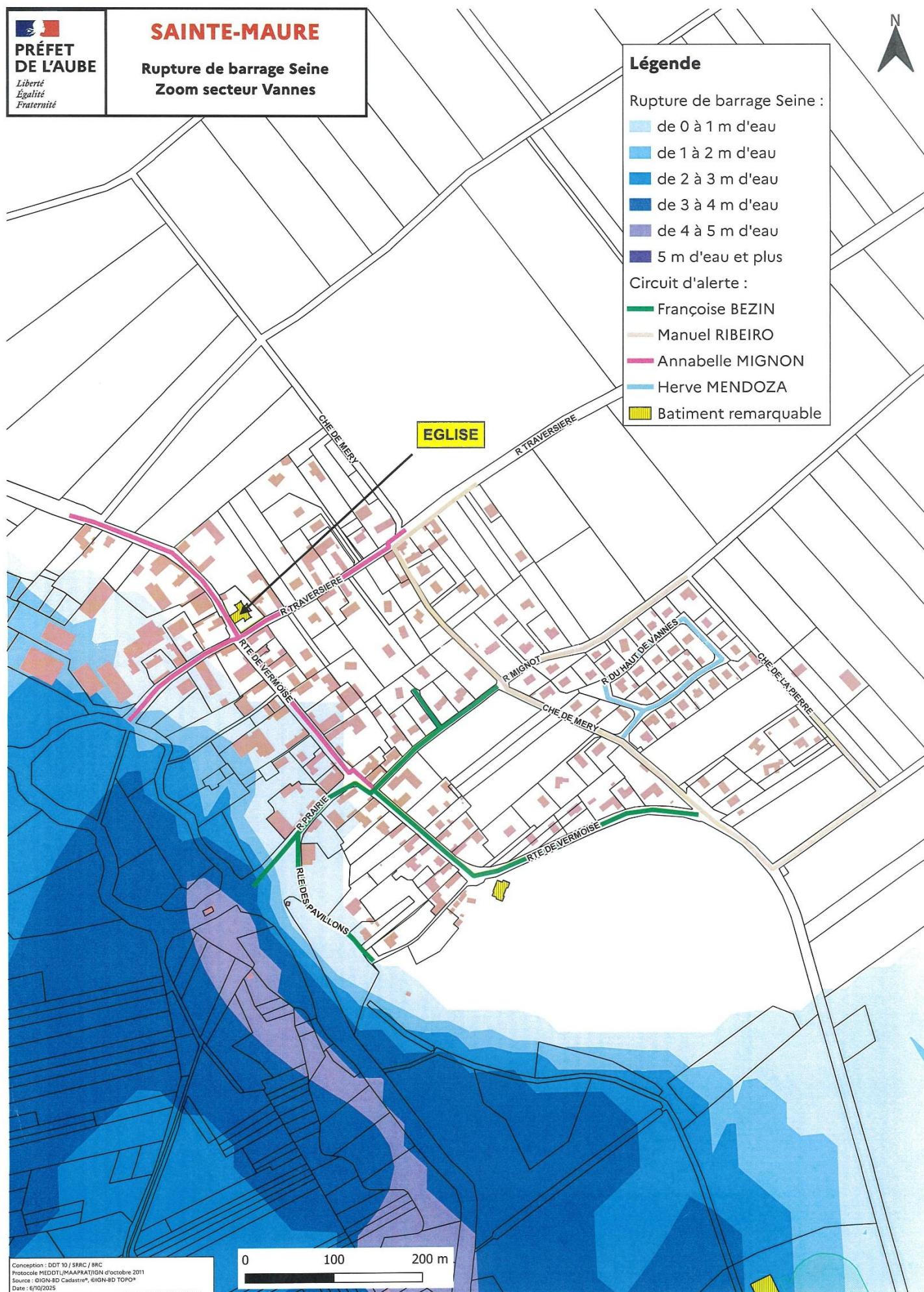
Légende

Rupture de barrage Seine :

-  de 0 à 1 m d'eau
-  de 1 à 2 m d'eau
-  de 2 à 3 m d'eau
-  de 3 à 4 m d'eau
-  de 4 à 5 m d'eau
-  5 m d'eau et plus

Circuit d'alerte :

-  Françoise BEZIN
-  Manuel RIBEIRO
-  Annabelle MIGNON
-  Herve MENDOZA
-  Batiment remarquable



SAINTE-MAURE

Rupture de barrage Seine
Zoom secteur Sainte-Maure

Légende

Rupture de barrage Seine :

- de 0 à 1 m d'eau
- de 1 à 2 m d'eau
- de 2 à 3 m d'eau
- de 3 à 4 m d'eau
- de 4 à 5 m d'eau
- 5 m d'eau et plus

Circuit d'alerte :

- Celine RIVIERE
- Laurent SPAGNESI
- Raynald GUILBAUD DOMANGE
- Sylvie VARLET
- Philippe REYMOND
- Josiane DEURE
- Bâtiment remarquable

MAIRIE - PCC

EGLISE

Salle des Fêtes -
Point de
rassemblement

0 100 200 m



Risques liés aux activités industrielles



Risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque Transport Matières Dangereuses (TMD) est lié à un accident lors du transport sur voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel. Ce dernier a des conséquences possibles pour la population les biens et/ou l'environnement.

Les Bons réflexes

Si vous êtes témoin :



Identifier les pictogrammes des matières et donnez l'alerte (17, 18, 112).



Éviter un « sur-accident » (baliser les lieux, ne pas fumer ni téléphoner, ...).



Hors cas d'incendie, ne pas déplacer des victimes.



En cas d'incendie ou de nuage toxique, s'éloigner d'au-moins 300m à l'abri. En cas de nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.



Lors de la crise :



Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les ouvertures / entrées d'air,
arrêter les ventilations / climatisations.

Respirer à travers un linge humide en cas de fumées. S'éloigner des fenêtres.



S'informer via les médias et rester à l'écoute des messages d'alerte.



Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Ne pas toucher aux produits dangereux.
Si besoin, se laver et se changer.



Risque nucléaire

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur.

A proximité du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) planifie l'organisation de crise qui serait mise en œuvre par les pouvoirs publics pour assurer les secours nécessaires.

La commune est située dans un rayon de 45 km du CNPE de Nogent/Seine

Dans la zone au-delà des 20km autour du site, conformez-vous au message d'alerte transmis par la commune, et dirigez-vous vers le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium

Pour s'informer



Un contrôle régulier de ces installations est effectué par le biais de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection, autorité de contrôle indépendante. Elle s'appuie sur des inspections effectuées au nom de l'Etat qui portent sur le fonctionnement des installations, la gestion et le transport des substances radioactives. Ses avis et décisions sont rendus publics sur le site www.asnr.fr.



Mieux connaître les risques sur le territoire

Des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur www.georisques.gouv.fr

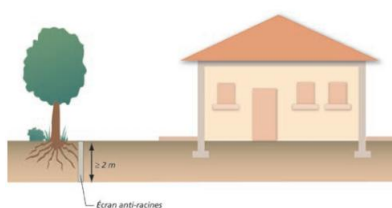


Risques de mouvement de terrain

Risque « retrait-gonflement des sols argileux », aléa faible à moyen

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche). Ils peuvent provoquer des dégâts et rendre inhabitable un bâtiment.

Comment faire pour prévenir des dégâts liés aux sols argileux ?



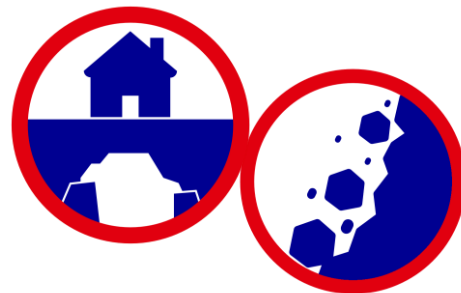
- Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.
- Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations : www.aube.gouv.fr

Risque d'éboulement / de coulée de boues

Un glissement de terrain correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture (descente d'une masse de terre sur une pente).

Les chutes de blocs sont des mouvements rapides, discontinus et brutaux résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés. Elle ont une zone de départ, une zone de propagation et une zone d'épandage.



Risque liées aux cavités

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression ou un effondrement.

Les Bons réflexes

En amont dans un rayon de 20km :



Mettre en place les mesures de prévention pour toute construction sur des sols argileux.

Lors de la crise :



Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).



Fuir la zone des éboulements / coulées de boues, se réfugier sur les hauteurs.



S'éloigner des constructions sinistrées en évitant les chutes d'objets. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après de la crise :

Se conformer aux consignes des autorités.



Faire l'inventaire des dommages et contacter son assurance.

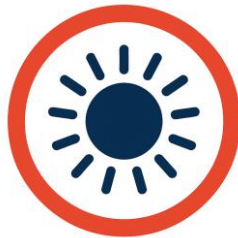
Pour s'informer

GÉORISQUES

Mieux connaître les risques sur le territoire

Des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur www.georisques.gouv.fr

Des cartes sont aussi disponibles sur www.aube.gouv.fr



Risques

météorologiques

Risque Tempête

Vents violents, orages, précipitations intenses, ... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les Bons réflexes

En amont de la crise :



Fermer portes, fenêtres et volets.



Amarrer les cuves et objets de jardins.



Reporter si possible tout déplacement. Éviter de prendre un véhicule.

Lors de la crise :



Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Débrancher les équipements électriques, les antennes.



S'informer via les médias et rester à l'écoute des messages d'alerte.



Ne pas s'approcher des arbres, ni des lignes électriques.



Ne pas prendre pas la voiture, ou être particulièrement prudent.

Après de la crise :



Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.



Faire couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Risque Canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur plus de 3 jours continus. Elle est dangereuse pour la santé provoquant déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, ...) ou coup de chaleur (agressivité, maux de tête, nausées, ...).

Les Bons réflexes

<u>Pour les adultes et enfants :</u>	<u>Pour les personnes âgées :</u>
 Boire régulièrement de l'eau – au moins 1,5L / jour et éviter l'alcool.	 Boire régulièrement de l'eau.
 Éviter les activités sportives intenses.	 Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.
 Prendre régulièrement des nouvelles de ses proches notamment les personnes vulnérables.	 Donner régulièrement des nouvelles à son entourage.



Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique. Elle fait suite à la circulation d'un virus

Les Bons réflexes (exemple du Covid) :

Les bons réflexes !

 Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique	 Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir	 Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
 Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire	 Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres	 Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
 Éviter de se toucher le visage	 Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour	 Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
 Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)		

Pour s'informer :



Informez-vous sur les risques sanitaires auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, ARS : www.grand-est.ars.sante.fr

Pour s'informer



Le site www.vigicrues.gouv.fr permet de visualiser en temps réel les niveaux et débits des cours d'eau mesurés par les stations réglementaires, de connaître l'état de « vigilance crue » et de consulter les commentaires des services de la DREAL compétents.



Mieux connaître les risques sur le territoire

Des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur

www.georisques.gouv.fr



Informez-vous sur les prévisions météorologiques ou sur les consignes individuelles de sécurité en consultant le site de Météo France www.meteofrance.fr (rubrique Carte de vigilance, Conseils et Conséquences).

Exemple de carte météorologique et légende associée :

Légende

-  **Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
-  **Soyez très vigilant** : des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (exemple : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
-  **Pas de vigilance particulière**



Vent violent



Orages



Pluie-inondation



Inondation



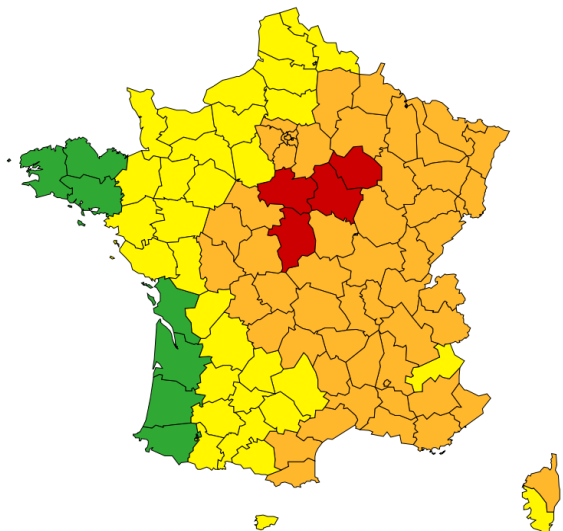
Neige-verglas



Canicule



Grand froid





Les numéros utiles

Mairie de SAINTE-MAURE mairie@saintemaure.fr	03 25 76 90 93
Préfecture de l'Aube – Troyes prefecture@aube.gouv.fr	03 25 42 35 00 Site internet : www.aube.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires ddt@aube.gouv.fr	03 25 46 20 25
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental Centre routier	0 800 12 10 10
Météo France 	Site internet : www.meteofrance.fr 0 899 71 02 10 (appel surtaxé) Serveur vocal : 3250 (2,99 € / appel + prix appel)
Vigicrues 	Site internet : www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques 	Site internet : www.georisques.gouv.fr



Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5 (Troyes) ou 91.7 (Romilly/S)

France Bleue 100.8 ou 100.5

France Info 105.5

France 2 et France 3

France Inter 95.3

Canal 32